



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2017-02		
Séance plénière Date : 13 avril 2017	Objet : Capture temporaire d'amphibiens dans le cadre d'une opération de sauvegarde en bordure du lac d'Orient sur la commune de PINEY (Aube)	Avis : favorable

Contexte

Depuis 1995, le Parc naturel régional de la forêt d'orient (PNRFO) et la ligue d'enseignement de l'Aube conduisent une opération de sauvegarde d'amphibiens sur le site de la fontaine Colette en bordure du lac d'Orient sur la RD43, commune de PINEY (Aube). Cette opération concerne 10 espèces protégées d'amphibiens : Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Grenouille commune (*Pelophylax kl. esculentus*), Crapaud commun (*Bufo bufo*), Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), Triton crêté (*Triturus cristatus*), Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), Salamandre terrestre (*Salamandra salamandra terrestris*), Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).

Un dispositif composé de bâches plastiques est installé le long de la route, complété par des seaux enterrés dans lesquels les amphibiens tombent au cours de la nuit. Chaque matin, les personnes habilités collectent les animaux capturés et les déposent de l'autre côté de la route afin de les préserver de l'écrasement routier. Le dernier comptage a eu lieu en 2015 et a recensé 66000 animaux collectés.

La demande de dérogation à l'interdiction de capture avec relâcher porte sur une période de 3 ans jusqu'au 10 mai 2019.

Questions au CSRPN

L'opération aura-elle un impact sur le maintien dans un bon état de conservation des populations d'amphibiens?

Supports de réflexion

- courrier de saisine et avis de la DREAL du 27 février 2017
- CERFAs 13616*01+ dossier de demande ;
- fiche de synthèse à destination du CSRPN ;
- annexes (rapport CEREMA, rapport suivi 2015, rapport analyse Chytridiomycose, articles)

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé

Ces dossiers récurrents depuis plusieurs années, sont bien suivis et vont dans un sens positif de préservation des populations d'amphibiens. On ne peut qu'être en accord avec ces demandes. Les dossiers sont complets et très bien présentés.

Avis du CSRPN

Ce projet ne nuit en aucun cas aux populations d'amphibiens présents, bien au contraire, le CSRPN émet donc un avis favorable pour son exécution.

Le Président du CSRPN,



Serge Muller